



Lignes directrices du programme

La Fondation TELUS pour un futur meilleur est déterminée à aider les jeunes à atteindre leur plein potentiel. Elle reconnaît que ce ne sont pas toutes les jeunes personnes qui ont des chances égales ou les ressources pour y parvenir, notamment en accédant à des études supérieures. Faire des études en vue d'obtenir un diplôme collégial ou un grade universitaire permet aux jeunes d'acquérir des compétences, de démarrer leur carrière et de devenir les actrices et acteurs de changement de demain. À la différence de plusieurs bourses d'études axées sur le mérite scolaire, le programme de la Fondation TELUS pour un futur meilleur s'adresse aux jeunes qui éprouvent des difficultés financières, leur permettant de réussir leurs études postsecondaires et de faire une différence au sein de leur collectivité.

Voici ce que vous devez savoir.

Particularités des Bourses d'études TELUS

- Elles visent des études dans n'importe quel domaine dans un établissement accrédité du Canada, toutes années d'études confondues.
- Aucun relevé de notes, formulaire de recommandation ou document additionnel n'est requis pour présenter une demande.
- Il suffit de prouver ses besoins financiers en remplissant le formulaire d'autodéclaration inclus dans le formulaire de demande.
- Les personnes dont la demande est retenue recevront un soutien complet comprenant des services de téléphonie mobile TELUS gratuits ou à faible coût, des forfaits Internet, des services de santé mentale et des occasions de perfectionnement professionnel, d'apprentissage et de réseautage.

Nombre de bourses d'études et valeur/Durée du financement

Jusqu'à 530 bourses d'études non renouvelables seront remises à des personnes admissibles qui poursuivent des études postsecondaires à temps plein dans un programme menant à un premier baccalauréat (5 000 \$ CA) ou diplôme collégial (3 000 \$ CA) au cours de l'année scolaire 2026-2027.

Remarque : Le programme pourrait fermer plus tôt en fonction du nombre de demandes reçues. Bien que la date limite pour présenter une demande soit prévue pour le 27 mars 2026, seules les 1 500 premières demandes soumises seront examinées. Le portail cessera d'accepter les demandes dès que ce nombre sera atteint, et ce, même si cela survient



avant la date limite de présentation des demandes. **Ne tardez donc pas à présenter une demande.**

Admissibilité

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente ou avoir le statut de personne protégée ou de réfugiée ou réfugié au sens de la Convention (Les personnes dont la demande est en cours ne sont pas admissibles);
- Avoir entre 17 et 29 ans à la date limite de présentation des demandes;
- Prévoir d'entamer ou de poursuivre des études à temps plein en 2026-2027 dans un programme menant à un premier baccalauréat ou diplôme collégial;
- Prouver ses besoins financiers en remplissant le formulaire d'autodéclaration inclus dans le formulaire de demande et élaboré par Universités Canada en concertation avec des spécialistes en la matière du milieu postsecondaire.

Remarques importantes concernant les critères d'admissibilité :

- **Tout le monde est invité à présenter une demande.** La préférence sera accordée d'abord aux personnes qui démontrent une grande difficulté financière, puis à celles appartenant à un groupe en quête d'équité. Les personnes autochtones peuvent présenter une demande en suivant le processus décrit dans le présent document ou sur le site Web d'Indspire, l'organisme partenaire à Universités Canada, lorsque l'annonce y est faite.
- **Les personnes ayant une invalidité permanente ou encore une invalidité persistante ou prolongée** qui suivent au moins 40 % d'une charge de cours à temps plein seront considérées comme des étudiantes ou étudiants à temps plein. Pour obtenir de l'aide à déterminer le pourcentage qui équivaut à une charge de cours à temps plein, les personnes concernées doivent communiquer avec le bureau d'aide financière de leur établissement.
- **Les personnes qui comptent entamer ou qui ont déjà complété une transition du collège à l'université** (p. ex. suivre des études collégiales pendant un ou deux ans avant d'entamer un programme menant à l'obtention d'un baccalauréat) sont admissibles.
- **Les membres du personnel de TELUS qui travaillent actuellement pour l'entreprise** ou sont en congé ainsi que leurs personnes à charge ne sont pas admissibles. Ces personnes sont invitées à communiquer avec le département Personnes & Culture de TELUS à scholarship@telus.com pour obtenir un complément d'information sur les bourses offertes aux membres de la famille du personnel de TELUS.



Établissements admissibles et exigences relatives au programme

Les personnes qui poursuivent **des études dans n'importe quel domaine ou discipline, toutes années d'études confondues**, sont admissibles. SEULES les personnes inscrites dans des établissements d'enseignement canadiens ou établissements affiliés ayant le pouvoir de conférer des grades ou des diplômes (p. ex. une université, un collège ou un cégep qui décerne des diplômes techniques) sont admissibles. Aucune bourse d'études ne sera octroyée aux personnes ayant l'intention d'étudier dans un établissement d'enseignement non canadien.

Conditions et restrictions

- Le programme d'études doit être d'une durée minimale de deux ans et **il doit rester au moins une année d'études** au programme au moment de présenter la demande (obtention prévue du diplôme au printemps 2027 ou après).
- Les programmes préparatoires à l'université (p. ex. diplômes préuniversitaires conférés entre autres par les cégeps) sont admissibles.
- Selon le programme d'études, un baccalauréat appliqué ou un grade d'associé peut être considéré comme étant de niveau universitaire ou collégial.
- Les personnes qui comptent entamer ou qui ont déjà complété une transition du collège à l'université (p. ex. suivre des études collégiales pendant un ou deux ans avant d'entamer un programme menant à l'obtention d'un baccalauréat) sont admissibles.
- Les personnes qui détiennent déjà un baccalauréat ne sont pas admissibles et ne peuvent donc pas présenter une demande.
- Les personnes qui présentent une demande sont admissibles à une seule Bourse d'études TELUS pour la prochaine année scolaire. Si une personne soumet une demande de bourse par l'entremise d'un organisme partenaire qui administre directement les Bourses d'études TELUS, comme Indspire, sa candidature pourrait être jugée inadmissible à la fois par la Fondation TELUS pour un avenir meilleur et par cet organisme.
- Les personnes qui ont déjà obtenu une Bourse d'études TELUS sont admissibles pourvu qu'elles satisfassent toujours aux critères d'admissibilité et qu'elles fassent état de leur engagement en matière de retombées sociales. **Remarque : Les bourses ne sont pas automatiquement renouvelées, et le degré de difficulté financière aura préséance lors de l'évaluation des candidatures.**
- La Fondation TELUS pour un futur meilleur se réserve le droit de modifier le programme de bourses d'études ou d'y mettre fin sans préavis.

Processus de demande

Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne **entre le 16 le 27 mars 2026, à 13 h (HE)**, au https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/Telus_fr/.

Remarque : Le programme pourrait fermer plus tôt en fonction du nombre de demandes



reçues. Bien que la date limite pour présenter une demande soit prévue pour le 27 mars 2026, seules les 1 500 premières demandes soumises seront examinées. Le portail cessera d'accepter les demandes dès que ce nombre sera atteint, et ce, même si cela survient avant la date limite de présentation des demandes. **Ne tardez donc pas à présenter une demande.**

Les demandes doivent être complétées et remplies par les candidates et candidats afin d'être évaluées, et aucune demande de report de la date limite ne sera accordée. Pour toute question, veuillez communiquer avec Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC) au <https://spc.univcan.ca>.

Les communications se feront par l'entremise du portail de PBEC. Les titulaires d'une bourse sont responsables d'informer PBEC de tout changement de leurs coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail.

Contenu de la demande

- **Renseignements sur les besoins financiers :** Indiquez vos revenus et vos dépenses de l'année, ainsi que ceux des personnes avec qui vous vivez, y compris les frais liés à vos études. Cette information est utilisée pour déterminer vos besoins financiers.
- **Énoncé personnel :** Cet énoncé doit être soumis sous forme d'une dissertation d'au plus 500 mots, décrivant l'importance de cette bourse pour la personne, les difficultés qu'elle a surmontées et ses objectifs d'avenir.
- **Engagement en matière de retombées sociales :** Cet engagement peut être exprimé au moyen d'une dissertation d'au plus 500 mots ou d'une vidéo d'au plus trois minutes téléversée sur YouTube. Des directives détaillées se trouvent dans le formulaire de demande.

Des exemples de façons de générer des retombées sociales, environnementales ou en matière de santé au sein de la collectivité se trouvent ci-dessous. Des exemples des contributions de titulaires de bourse des années passées se trouvent également au www.friendlyfuture.com/fr/foundation/social-impact-bursary.

- **Donner un coup de main :** Faire du bénévolat auprès d'une banque alimentaire locale, planter des arbres, organiser une collecte de vêtements pour un refuge ou participer à d'autres projets de service communautaire.
- **Mettre à profit sa résilience :** Faire du mentorat à titre de bénévole pour aider des jeunes pouvant profiter de ses compétences, de ses conseils et de son expérience.
- **Renforcer sa collectivité :** Mobiliser la population étudiante pour organiser un nettoyage du rivage ou une vente-débarras dont les profits seront remis à un organisme de



bienfaisance, ou mettre sur pied une initiative visant à soutenir des personnes âgées isolées.

- **Répandre le bien** : Mettre sur pied ou appuyer une campagne de sensibilisation sur des enjeux sociaux et environnementaux qui touchent la collectivité.

Critères d'évaluation

Les demandes seront évaluées en fonction de la qualité du contenu et de la pertinence de l'énoncé personnel, qui doit décrire l'incidence de la bourse, notamment sur l'atteinte des objectifs professionnels et en matière de retombées sociales, ainsi que des aspects pratiques et mesurables de l'engagement en matière de retombées sociales.

La préférence sera accordée d'abord aux personnes qui démontrent une grande difficulté financière, puis à celles appartenant à un groupe en quête d'équité.

Processus de sélection

Les demandes feront d'abord l'objet d'une présélection par PBEC, une division d'Universités Canada. Un comité mis sur pied par la Fondation TELUS pour un futur meilleur évaluera ensuite les demandes anonymisées retenues en fonction des critères d'admissibilité. La sélection finale sera déterminée par les scores standardisés, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration. Les personnes qui présentent une demande autorisent la Fondation TELUS pour un futur meilleur et ses partenaires à recueillir et à utiliser les renseignements qu'elle contient aux fins de l'administration et de la promotion du programme seulement.

Les personnes ayant soumis une demande seront informées des résultats du processus de sélection par courriel de la part de PBEC. Les personnes qui n'auront pas reçu de courriel au début d'octobre 2026 devront se connecter à leur compte et cliquer sur « Aide » pour en avvertir l'équipe de PBEC.

Demandes retenues et versement

Les personnes dont la demande est retenue en seront informées entre septembre et début octobre. Elles seront tenues de compléter le processus d'acceptation de la bourse d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, dont la preuve d'inscription à leur établissement d'enseignement, avant la date qui leur aura été communiquée par PBEC.

Le montant de la bourse sera versé à l'établissement d'enseignement au terme du processus d'acceptation de la bourse. Les personnes qui ne reçoivent pas leurs fonds dans les six à huit



semaines devront communiquer avec le bureau de l'aide financière et des bourses de leur établissement pour s'assurer qu'il a reçu le paiement.

Il revient aux titulaires de veiller à ce que le paiement de leurs droits de scolarité soit effectué dans les délais prévus par leur établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études. Les établissements d'enseignement verseront le paiement aux titulaires selon les pratiques en vigueur. Les titulaires dont la bourse ne peut servir à payer les droits de scolarité du trimestre en cours ou du prochain trimestre peuvent demander à PBEC de leur verser directement les fonds en se connectant à leur compte et en cliquant sur « Aide ».

Rester en contact avec la Fondation TELUS pour un futur meilleur

La Fondation s'engage à appuyer, par tous les moyens, les titulaires de bourse tout au long de leur cheminement! Pour ce faire, elle demandera aux titulaires de faire part de leur expérience et de leurs progrès par le biais d'un sondage annuel.

Suivez la Fondation sur les réseaux sociaux : @FriendlyFutureFoundation

Administration du programme

L'administration du programme de bourses d'études de la Fondation TELUS pour un futur meilleur a été confiée à PBEC, une division d'Universités Canada. PBEC est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 140 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

Partenaires en bourses d'études Canada

Réf. : Bourses d'études TELUS
350, rue Albert, bureau 1610
Ottawa (Ontario) K1R 1A4

**Scholarship
Partners Canada.**
**Partenaires en bourses
d'études Canada.**

Sans frais : 1 844 567-1237